

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 MARS 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 12
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/03/2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

OBJET : TRANSPORTS – Fixation du taux de versement transport à 0.6%

Monsieur Jean-Claude AUBERT, Vice-président en charge du transport et de l'aménagement de l'espace, rappelle que le Versement Transport a été instauré sur la CCSV en 2012 pour financer l'exploitation du réseau de transport Saônibus. Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 9 salariés.

Il est aujourd'hui de 0.5 % et s'applique sur le périmètre de transport urbain des 11 communes ex CCSV.

Le Conseil communautaire a validé (délibération 2015C95) l'extension de son périmètre de transports urbains sur l'ensemble des 19 communes de son territoire. Cette extension du PTU applicable à partir de la rentrée de septembre 2016, mettra sous compétence communautaire l'ensemble des transports (urbains et scolaires) sur les 19 communes et permettra à la Communauté de communes de réorganiser le réseau de transports urbains Saônibus afin de satisfaire les besoins de mobilité des habitants, mais aussi des personnes des territoires voisins travaillant dans la CCDSV. Ce réseau de transport vise à constituer une alternative à la voiture individuelle.

Sur la base des nouvelles dépenses relatives à ce réseau de transports 2016, et compte tenu de l'évolution de l'assiette de calcul du VT désormais applicable sur la masse salariale de plus de 11 salariés, de la possibilité de perception d'un VT Additionnel par le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur notre territoire et de la prospective budgétaire du service transport, il est proposé de fixer un nouveau taux pour le versement transport à partir du 1^{er} juillet 2016.

Le taux proposé est de 0,60 %, soit le taux maximum autorisé par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, 1 voix Contre, 35 voix Pour et 1 Abstention :

- **Fixe** le taux du versement transport à compter du 1^{er} juillet 2016 au taux de 0.6 % sur l'ensemble des 19 communes,
- **Mandate** le Président pour engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau taux.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **31 MARS 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160324-2016C26-TR
Affichage le : **31 MARS 2016**

A Trévoux, le 24/03/2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

